



Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

**Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Vingt-sixième session**

Genève, 4-5 mai 2020

Point 7 f) de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations et normes : appui au Programme
de développement durable à l'horizon 2030
(objectifs de développement durable)****Activités menées par le CEFACT-ONU à l'appui de
la mise en œuvre du Programme de développement
durable à l'horizon 2030****Note du secrétariat***Résumé*

En 2015, les États Membres de l'ONU ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comporte dix-sept objectifs visant à mettre fin à la pauvreté, à protéger la planète et à améliorer partout la vie et les perspectives de chacun. Tous les travaux des organes des Nations Unies doivent appuyer la mise en œuvre de ces objectifs. On trouvera dans le présent document un état des lieux des produits et projets du CEFACT-ONU en ce qui concerne les cibles des objectifs de développement durable.

Ce document, qui porte la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/26, est soumis par le secrétariat à la vingt-sixième session de la Plénière pour information.



1. « Les 17 objectifs de développement durable (ODD) constituent le meilleur plan d'action dont nous disposons pour bâtir un monde meilleur – dans la perspective des populations comme dans celle de la planète elle-même – d'ici à 2030. Ils ont été adoptés en 2015 par tous les États Membres de l'ONU, c'est-à-dire par les pays pauvres, les pays riches et les pays à revenu intermédiaire, qui ont ainsi lancé un appel à l'action pour promouvoir la prospérité tout en protégeant l'environnement. Les pays y reconnaissent qu'ils ne pourront mettre fin à la pauvreté qu'en s'appuyant sur des stratégies qui favorisent la croissance économique et répondent à toute une gamme de besoins sociaux, dont l'éducation, la santé, l'égalité et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre les changements climatiques et en préservant les océans et les forêts¹. »

2. Il est bien connu que le commerce est un puissant moteur du développement, ce dont témoigne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en faisant du commerce l'un des principaux moyens de mise en œuvre énumérés dans l'ODD 17. En d'autres termes, accroître les échanges et les revenus qui en dépendent peut aider les économies à mettre en œuvre le Programme à l'horizon 2030. Des mesures de facilitation visant à renforcer l'efficacité, la transparence et la prévisibilité des échanges peuvent contribuer à stimuler le commerce, ce qui, à son tour, permettra de fournir les ressources nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre du Programme.

3. Les différents projets menés par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) contribuent directement et/ou indirectement à la réalisation de ces objectifs. On trouvera à l'annexe I du présent document une description brève et non exhaustive de la manière dont le CEFACT-ONU contribue à ce que les cibles des ODD soient atteintes et, à l'annexe II, une liste des produits du CEFACT-ONU renvoyant à ces cibles et fournissant un lien vers chacun de ces produits ainsi que de plus amples informations sur ceux-ci. La liste de l'annexe II ne prétend pas être exhaustive, mais vise à indiquer les recommandations, orientations et normes élaborées par le CEFACT-ONU qui sont les plus pertinentes en ce qui concerne les ODD.

4. On trouvera de plus amples informations sur la facilitation du commerce et les produits du CEFACT-ONU dans le Guide pratique relatif à la facilitation du commerce².

¹ Plateforme de connaissances sur les objectifs de développement durable (à partir de janvier 2020), accessible à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/>.

² Voir (à partir de janvier 2020) à l'adresse <http://tfig.unece.org/FR/>.

Annexe I

Les outils mis en place par le CEFACT-ONU pour atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFACT-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFACT-ONU⁴</i>
ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde		
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance	Les normes techniques élaborées et approuvées au niveau international aident les acteurs économiques à participer à l'économie mondiale et à se conformer aux procédures convenues au niveau mondial. Le CEFACT-ONU élabore de telles normes, qu'il met gratuitement à la disposition de tous.	Travaux relatifs au commerce sans papier Travaux relatifs à la bibliothèque de composants communs Travaux relatifs aux modèles de données de référence Travaux relatifs à la chaîne de blocs
ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	Les normes du CEFACT-ONU relatives aux messages électroniques favorisent le commerce des produits agricoles (certifications, résultats de laboratoire, déclarations de culture, systèmes d'alerte pour les aliments contaminés).	Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole

³ Dans cette colonne sont esquissées les contributions (directes ou indirectes) que les différents projets et produits du CEFACT-ONU peuvent apporter à la réalisation des ODD, notamment la contribution des produits du CEFACT-ONU dont l'élaboration a précédé l'adoption des ODD, ainsi que la contribution de nouveaux produits, qui ont été spécialement conçus pour contribuer à la réalisation des ODD. La liste présentée ici ne vise pas à être exhaustive mais à mettre en évidence les recommandations, orientations et normes les plus pertinentes élaborées par le CEFACT-ONU.

⁴ Dans cette colonne sont présentés les thèmes des produits et projets du CEFACT-ONU qui font l'objet d'un renvoi dans l'annexe II.

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFACT-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFACT-ONU⁴</i>
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Les messages électroniques du CEFACT-ONU visant à déclarer la qualité des sols et les déclarations de culture (eCrops) contribuent à améliorer la qualité des sols et à accroître la productivité.	Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole (en particulier les messages eCrops)
2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha	Les messages électroniques du CEFACT-ONU facilitent la déclaration de certification agricole (c'est-à-dire les certificats sanitaires et phytosanitaires et les certificats eQuality de déclaration de conformité aux normes de qualité), ce qui contribue à fluidifier la circulation des marchandises agricoles aux frontières.	Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole (en particulier eCert, eQuality)
ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge		
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Les messages électroniques du CEFACT-ONU visant à déclarer la qualité des sols (eCrops) contribuent à déclarer la présence de produits chimiques et de contaminants dans les échantillons de sol. Les messages électroniques du CEFACT-ONU concernant les mouvements transfrontières de déchets (correspondant à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination) aident à relever les défis posés par les déchets dangereux.	Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole (en particulier les messages eCrops) Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur de l'environnement (en particulier les messages relatifs aux mouvements transfrontières de déchets)

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFACT-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFACT-ONU⁴</i>
3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	Les messages électroniques du CEFACT-ONU relatifs au rappel des marchandises contaminées (Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, RASFF) ont été largement utilisés ces dernières années dans l'Union européenne pour rappeler des viandes, des œufs et d'autres produits et réduire ainsi les risques sanitaires.	Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole (en particulier les messages RASFF)
ODD 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie		
ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles		
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	<p>Garantir aux femmes des chances égales dans les échanges et dans les processus de facilitation du commerce est un facteur décisif pour atteindre l'ODD 5.</p> <p>Le Livre blanc du CEFACT-ONU sur la participation des femmes à la facilitation du commerce aborde les désavantages dont souffrent les femmes dans le secteur du commerce, fournit des exemples d'études de cas et propose que de nouveaux paramètres différenciés par sexe soient élaborés pour mesurer les implications de la facilitation du commerce en ce qui concerne l'égalité des sexes.</p> <p>Il a été suggéré d'élaborer une recommandation de la CEE sur ce sujet.</p>	Travaux relatifs à la participation des femmes aux activités commerciales
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes	<p>La disponibilité de technologies habilitantes est essentielle pour garantir l'autonomisation des femmes. Des normes techniques élaborées et approuvées au niveau international permettent à tous – y compris aux femmes – de participer à l'économie mondiale et de se conformer aux procédures convenues au niveau mondial.</p> <p>Le CEFACT-ONU élabore de telles normes, qui sont mises gratuitement à la disposition de tous.</p>	<p>Travaux relatifs au commerce sans papier</p> <p>Travaux relatifs à la bibliothèque de composants communs</p> <p>Travaux relatifs aux modèles de données de référence</p> <p>Travaux relatifs à la chaîne de blocs</p>

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFACT-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFACT-ONU⁴</i>
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable		
ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable		
ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous		
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	<p>L'échange électronique d'informations contribue au progrès technologique. Faire en sorte que les informations puissent être échangées de manière circonstanciée et normalisée permet d'accroître la productivité et facilite l'échange de données. L'utilisation de normes convenues à l'échelle internationale peut également favoriser l'innovation en rationalisant les processus et en adaptant ces normes aux besoins particuliers des entreprises.</p> <p>Il existe une multitude de normes du CEFACT-ONU qui peuvent favoriser la croissance du commerce international et accroître la productivité tout au long des chaînes d'approvisionnement.</p>	<p>Travaux relatifs au commerce sans papier</p> <p>Travaux relatifs à la bibliothèque de composants communs</p> <p>Travaux relatifs aux modèles de données de référence</p> <p>Travaux relatifs à la chaîne de blocs</p> <p>Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur de la chaîne d'approvisionnement</p> <p>Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur du transport et de la logistique</p> <p>Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur de la comptabilité et de l'audit</p> <p>Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole</p>
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	<p>La promotion d'un cadre harmonisé et l'utilisation d'un outil de traçabilité peuvent inciter les gouvernements et les partenaires industriels à prendre des décisions en connaissance de cause et à appliquer un ensemble de pratiques convenues au niveau international, notamment l'alignement sur les normes internationales du travail tout au long des chaînes de valeur.</p> <p>Le CEFACT-ONU a entrepris d'élaborer une recommandation politique et une norme visant à garantir la transparence et la traçabilité dans le secteur du textile et du cuir, ainsi que des directives pour la mise en œuvre de cette recommandation et de cette norme.</p>	<p>Normes relatives à la transparence et la traçabilité dans le secteur des textiles et du cuir</p>

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFAC-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFAC-ONU⁴</i>
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux	<p>Les « programmes d'immersion » peuvent contribuer à promouvoir la culture et les produits locaux et à développer le tourisme (y compris le tourisme à petite échelle) dans des régions du monde qui n'ont peut-être pas bénéficié, jusqu'à présent, de cette source de revenus.</p> <p>Un Livre blanc du CEFAC-ONU explique comment de tels programmes peuvent profiter aux économies locales et créer des emplois tout en promouvant la culture et les traditions locales.</p> <p>Les normes de messagerie électronique du CEFAC-ONU permettent aux petits hôtels de se connecter au système d'échange électronique d'informations sur leurs offres.</p>	Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur du voyage et du tourisme
ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		
	<p>Les quelque 500 normes et recommandations de la CEE sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques (normes et recommandations CEFAC-ONU et EDIFACT-ONU, Guichet unique, par exemple) aident les pays et les entreprises à réduire leurs coûts commerciaux, à alléger la bureaucratie et à mettre en place une infrastructure résistante.</p>	<p>Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur du transport et de la logistique</p> <p>Modèles de données de référence</p> <p>Travaux relatifs au guichet unique</p> <p>Norme EDIFACT-ONU</p> <p>Travaux relatifs au Répertoire des listes de codes</p>
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	<p>L'utilisation de normes relatives aux transactions électroniques peut contribuer au développement économique et favorise la création d'une infrastructure de qualité, fiable et résistante. Les ports, les réseaux routiers et ferroviaires, les systèmes fiscaux, le passage des frontières peuvent tous être plus efficaces s'ils sont accompagnés de normes relatives aux transactions électroniques.</p> <p>Plusieurs normes du CEFAC-ONU dans ce domaine sont mises gratuitement à la disposition de tous.</p>	<p>Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur du transport et de la logistique</p> <p>Travaux relatifs aux modèles de données de référence</p> <p>Norme EDIFACT-ONU</p> <p>Travaux relatifs au Répertoire des listes de codes</p>

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFAC-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFAC-ONU⁴</i>
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	<p>Pour industrialiser sans laisser personne de côté, il est nécessaire que tous les acteurs économiques – y compris les petites et moyennes entreprises et les microentreprises – aient accès aux services de base et bénéficient d'un accès équitable à tous les marchés potentiels.</p> <p>Un Livre blanc du CEFAC-ONU décrit comment les plateformes de services électroniques peuvent permettre à ces entreprises de participer pleinement au commerce international et, en retour, de contribuer à l'augmentation de l'emploi et du PIB dans leur pays.</p>	Travaux relatifs aux petites et moyennes entreprises et aux microentreprises
9.b Soutenir la recherche, le développement et l'innovation technologique au niveau national dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices telles que la diversification industrielle et l'ajout de valeur aux marchandises	<p>Les recommandations et normes du CEFAC-ONU décrivent la manière dont les gouvernements peuvent stimuler l'évolution et l'innovation technologiques.</p> <p>Par exemple, la mise en place d'un guichet unique national pour le commerce international se traduit par la rationalisation des processus réglementaires aux frontières et la mise en œuvre d'un portail facilitant ces procédures pour les commerçants, ce qui leur permet de réduire leurs coûts de mise en conformité et augmente la valeur ajoutée des produits.</p> <p>De même, les gouvernements peuvent aider le secteur privé à appliquer des innovations similaires, en rationalisant les systèmes afin de favoriser la mise en conformité, par exemple les systèmes portuaires intégrés ou les logiciels de dédouanement (notamment les portails de présentation uniques).</p>	<p>Travaux relatifs aux petites et moyennes entreprises et aux microentreprises</p> <p>Travaux relatifs au guichet unique</p>

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFAC-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFAC-ONU⁴</i>
ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre		
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable	<p>Le libre accès à des informations et normes de qualité est essentiel pour permettre aux acteurs économiques de tous les secteurs de se développer et d'augmenter leurs revenus.</p> <p>L'ensemble complet de normes et d'orientations du CEFAC-ONU permet potentiellement à tous les acteurs économiques de s'intégrer dans les échanges mondiaux, appuyant ainsi indirectement l'autonomisation et l'inclusion économique de tous.</p>	Toutes les recommandations, orientations et normes du CEFAC-ONU
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes	<p>Le CEFAC-ONU accueille des experts de tous les États Membres de l'ONU et facilite la participation à ses travaux en accordant la priorité à la participation à distance aux réunions grâce aux technologies de l'information.</p> <p>Les contributions du plus grand nombre possible de pays permettent au CEFAC-ONU d'élaborer des normes solides qui peuvent fonctionner efficacement dans tous les pays du monde.</p> <p>Tous les États Membres de l'ONU sont invités à juger les produits finaux lors de la Plénière du CEFAC-ONU, où chacun d'eux peut faire entendre sa voix à égalité avec les autres.</p>	Toutes les recommandations, orientations et normes du CEFAC-ONU

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFACT-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFACT-ONU⁴</i>
ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables		
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	<p>La classification des déchets est essentielle pour déterminer quelles sont les installations de traitement appropriées. Cela peut se faire en définissant des formats de données électroniques normalisés pour les données relatives à la gestion des déchets (résultats d'analyse des déchets, propriétés physiques et chimiques et dangerosité, par exemple).</p> <p>La CEE gère un projet visant à définir ces données électroniques normalisées en vue de favoriser l'efficacité et l'efficacité de l'analyse et de la gestion des déchets.</p> <p>Les messages électroniques du CEFACT-ONU favorisent la mise en œuvre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.</p>	Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur de la gestion des déchets
ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables		
	<p>En mobilisant des partenariats intersectoriels multipartites et en tirant parti des technologies avancées (chaîne de blocs, Internet des objets, intelligence artificielle, par exemple) relatives à l'échange électronique de données et d'informations, la CEE est à la pointe des activités menées à l'échelle internationale pour faire progresser la traçabilité et la transparence des chaînes d'approvisionnement afin de mettre en place des modes de production et de consommation durables et circulaires (CEFACT-ONU, Textiles et cuir durables).</p>	<p>Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole</p> <p>Normes relatives à la transparence et la traçabilité dans le secteur des textiles et du cuir</p>

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFAC-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFAC-ONU⁴</i>
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	Les normes de la CEE relatives aux mouvements transfrontières de déchets facilitent l'échange d'informations prévu par la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.	Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur de la gestion des déchets
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	<p>En élaborant des méthodes de communication électronique de manière normalisée et harmonisée, le CEFAC-ONU contribue à réduire l'empreinte carbone des échanges transfrontières (par exemple, un message BAPLIE de la norme EDIFACT-ONU, qui indique l'emplacement et le contenu détaillé de tous les conteneurs qui se trouvent à bord d'un porte-conteneurs, remplace à lui seul environ 1 500 feuilles de papier).</p> <p>Le CEFAC-ONU élabore des normes de traçabilité pour confirmer que la production, le transport et la distribution sont conformes aux objectifs politiques de haut niveau en faveur d'un progrès économique durable et circulaire, ainsi qu'aux valeurs de la société.</p>	<p>Toutes les normes du CEFAC-ONU relatives aux transactions électroniques</p> <p>Travaux relatifs au commerce sans papier</p>

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFAC-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFAC-ONU⁴</i>
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les entreprises transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	<p>En mobilisant des partenariats intersectoriels multipartites et en tirant parti des technologies avancées relatives aux transactions électroniques, la CEE-ONU est à la pointe des activités menées au niveau international en matière de traçabilité et de transparence des chaînes de valeur afin de favoriser les efforts des entreprises en faveur de modèles de production durables et circulaires.</p> <p>La recommandation du CEFAC-ONU relative aux pratiques d'achat durables décrit les mesures qui peuvent être prises lors de l'achat de biens et de services.</p>	<p>Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole</p> <p>Normes relatives à la transparence et la traçabilité dans le secteur des textiles et du cuir</p> <p>Travaux relatifs aux pratiques d'achat</p>
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	La recommandation du CEFAC-ONU relative aux pratiques d'achat durables définit des mesures concernant l'acquisition de biens, travaux et services conformément à des critères environnementaux et sociaux.	Travaux relatifs aux pratiques d'achat
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	En élaborant des méthodes et des normes visant la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur (agroalimentaire, textile et cuir), le CEFAC-ONU aide les consommateurs à faire des choix de consommation plus éclairés et plus responsables.	<p>Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole</p> <p>Normes relatives à la transparence et la traçabilité dans le secteur des textiles et du cuir</p>
ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions		
ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable		

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFACT-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFACT-ONU⁴</i>
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	<p>Le Protocole universel pour l'échange de données relatives à la pêche (UN/FLUX) du CEFACT-ONU appuie une gestion durable de la pêche.</p> <p>La norme FLUX peut contribuer à réduire les problèmes liés à la surpêche et aux activités de pêche illégale, non réglementée et non déclarée en appuyant les activités de sauvegarde des stocks de poissons et de réduction de la menace pesant sur la biodiversité.</p> <p>La norme FLUX est une norme de messagerie harmonisée qui permet aux organisations de gestion de la pêche d'accéder automatiquement aux données électroniques des navires de pêche nécessaires à la gestion des stocks (identification du navire et de la sortie, opérations de pêche ou données de pêche telles que la zone de capture, les espèces et la quantité, la date et l'heure). Vingt-trois pays de l'UE appliquent la norme, ce qui représente 85 000 navires de pêche et un volume annuel de 5 millions de tonnes de poisson. Des économies émergentes, comme la Thaïlande, élaborent également des systèmes pour la mise en œuvre de la norme du CEFACT-ONU.</p>	Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole (notamment UN/FLUX)
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	La CEE appuie l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ses États membres en fournissant des informations statistiques sur les captures de poissons, indispensables pour quantifier les subventions et lutter contre les pratiques de pêche illégale, non réglementée et non déclarée.	Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole (notamment UN/FLUX)

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFACT-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFACT-ONU⁴</i>
<p>ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>		
<p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres</p>	<p>La messagerie électronique du CEFACT-ONU permet de déclarer des échantillons de sol (eCrops), y compris la qualité du sol et la présence de tout élément dangereux.</p>	<p>Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole (notamment eCROPS)</p>
<p>15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale</p>	<p>Les recommandations et les outils de la CEE en matière de facilitation du commerce favorisent l'efficacité et la transparence des procédures commerciales, l'amélioration du contrôle du commerce des marchandises requérant des précautions particulières du point de vue environnemental, notamment la faune et la flore sauvages, et l'efficacité de la lutte contre le trafic illégal. Les messages électroniques de certification du CEFACT-ONU font référence auprès de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) pour la certification CITES.</p>	<p>Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole (notamment eCERT)</p>
<p>ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>		
<p>ODD 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser</p>		
<p>17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés</p>	<p>En aidant à rationaliser les procédures d'importation et d'exportation, et donc à faciliter les importations et les exportations, les outils du CEFACT-ONU peuvent contribuer à créer un environnement plus attrayant pour les investissements étrangers. Étant donné la portée mondiale du CEFACT-ONU, les normes que celui-ci établit sont également utilisées dans les pays les moins avancés, ce qui améliore leur attrait pour les investissements.</p>	<p>Toutes les recommandations, orientations et normes du CEFACT-ONU</p>

<i>Cible des ODD</i>	<i>Contribution du CEFACT-ONU pour atteindre la cible³</i>	<i>Exemples de produits et/ou de projets du CEFACT-ONU⁴</i>
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	En tant que centre de coordination des recommandations relatives à la facilitation du commerce et des normes relatives aux transactions électroniques, la CEE met particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités des économies en développement et en transition afin d'améliorer la compréhension, la planification et la mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication qui facilitent les processus commerciaux.	Toutes les recommandations, orientations et normes du CEFACT-ONU
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	<p>Le CEFACT-ONU et son prédécesseur (le Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international de la CEE) ont élaboré des orientations concernant les mesures de facilitation du commerce depuis les années 1950. Bon nombre des principes de base de ces recommandations ont été intégrés de manière transparente dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.</p> <p>Aujourd'hui, le CEFACT-ONU fournit des outils aux États Membres de l'ONU pour mettre en œuvre cet accord et élaborer des mesures de facilitation allant même au-delà des dispositions prévues par cet accord.</p>	<p>Travaux relatifs aux consultations</p> <p>Travaux relatifs au commerce sans papier</p> <p>Travaux relatifs au guichet unique</p> <p>Travaux relatifs aux petites et moyennes entreprises et aux microentreprises</p> <p>Travaux relatifs à la bibliothèque de composants communs</p> <p>Travaux relatifs aux modèles de données de référence</p> <p>Travaux relatifs au Répertoire des listes de codes</p> <p>Norme EDIFACT-ONU</p> <p>Toutes les normes relatives aux transactions électroniques</p>
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	Dans la recommandation du CEFACT-ONU sur les partenariats public-privé (PPP) dans le domaine de la facilitation des échanges sont recensés les éléments du processus de facilitation des échanges susceptibles de bénéficier d'un financement de type PPP et d'accords de partage des connaissances. Y sont également examinées les spécificités des PPP liées à la facilitation du commerce et les problèmes liés à cette facilitation.	Travaux relatifs aux pratiques d'achat

Annexe II

Liste des produits du CEFACT-ONU

1. Les produits du CEFACT-ONU qui sont référencés par thème à l'annexe I sont présentés ci-dessous par ordre alphabétique⁵ des mêmes thèmes.
2. À propos de la différence entre les types de documents d'orientation attendus :
 - Les guides explicatifs, qui ciblent les décideurs de haut niveau, visent à fournir un aperçu très succinct d'un thème donné ;
 - Les livres verts étudient un thème en vue de mettre en évidence les orientations qu'il est possible de proposer ;
 - Les livres blancs fournissent des orientations relatives à la mise en œuvre concernant un thème particulier ;
 - Les recommandations définissent des orientations qui sont proposées à titre de pratiques optimales ; la première partie de chaque recommandation s'adresse aux décideurs de haut niveau et la deuxième partie aux exécutants ; les recommandations sont approuvées et entérinées par les États Membres de l'ONU lors de la Plénière du CEFACT-ONU ;
 - Les notes d'information sont des résumés proposés par le secrétariat de la CEE, portant sur un thème déterminé et regroupant les orientations existantes.
3. Afin de faciliter les renvois, les références aux ODD sont fournies [entre crochets].
4. La liste des produits du CEFACT-ONU ci-après n'est pas exhaustive mais comprend les principaux produits en rapport avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU.

Liens vers les produits du CEFACT-ONU

Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur de la comptabilité et de l'audit [ODD 8.2, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] (y compris comptabilité, comptabilité de la chaîne d'approvisionnement, collecte groupée de données comptables, plan comptable, écriture, information financière, livre journal, liste de journaux, grand livre, balance comptable)

Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur agricole [ODD 2.3, 2.4, 2.b, 3.9, 3.d, 8.2, 10.1, 10.6, 12, 12.5, 12.6, 14.2, 14.4, 15.3, 15.6, 17.5, 17.7, 17.10] (y compris échange d'informations sur les passeports pour animaux/enregistrement des bovins, traçabilité des animaux, informations concernant les produits agricoles/eCROP, fiche de données sur les cultures/eDAPLOS, Système intermédiaire (proxy) pour l'échange de données informatisées, Protocole universel d'échanges pour les données relatives à la pêche/FLUX, rapport d'observation de laboratoire/eLabs, certificat de qualité/eQuality pour le modèle Buy-Ship-Pay (« acheter-expédier-payer »), traçabilité des produits naturels primaires)

Travaux relatifs à la chaîne de blocs [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 10.1, 10.6, 17.5, 17.7] : Livre blanc : vue d'ensemble des applications pour le commerce de la technologie de la chaîne de blocs,

<http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/WhitePaperBlockchain.pdf>

⁵ Afin de conserver la conformité avec l'original, l'ordre alphabétique de l'anglais a été conservé [NdT].

Travaux relatifs à la chaîne de blocs [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 10.1, 10.6, 17.5, 17.7] : Livre blanc sur l'application technique de la technologie de la chaîne de blocs aux produits du CEFACT-ONU,

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/WhitePaperBlockchain_TechApplication.pdf

Travaux relatifs à la chaîne de blocs [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 10.1, 10.6, 17.5, 17.7] : note d'information sur l'application technique de la technologie de la chaîne de blocs en ce qui concerne les ODD,

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/cf_plenary/2018_plenary/ECE_TRADE_C_CEFACCT_2018_25E.pdf

Travaux relatifs aux listes de codes [ODD 9, 9.1, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] (13 listes de codes de recommandation concernant unités de mesure, passagers/types de marchandises/colis, INCOTERMS, noms de pays, LOCODE-ONU, conditions de paiement, coût du fret, codes d'état, moyens de transport, etc. et 133 listes de codes EDIFACT-ONU concernant types de documents, fonctions des messages, code de la partie concernée, type d'adresse, type de prix, taux de change, fonction de localisation, etc.),

<http://www.unece.org/unecefact/codelistrecs.html> et
<http://www.unece.org/cefact/edifact/welcome.html>

Travaux relatifs aux consultations [ODD 10.1, 10.6, 17.5, 17.7, 17.10] : Recommandation n° 4 relative aux organismes nationaux de facilitation du commerce,

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/recommendations/rec04/ECE_TRADE_425_CFRRec4.pdf

Travaux relatifs aux consultations [ODD, 10.1, 10.6, 17.5, 17.7, 17.10] : Recommandation n° 40 relative aux méthodes de consultation,

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/cf_plenary/plenary15/ECE_TRADE_C_CEFACCT_2015_9_Rev1E_Rec40_RevFinal.pdf

Travaux relatifs aux consultations [ODD, 10.1, 10.6, 17.5, 17.7, 17.10] : Feuille de route nationale sur la facilitation du commerce en vue d'accroître et de diversifier les exportations de la République du Tadjikistan 2019-2024,

<http://www.unece.org/index.php?id=53305>

Travaux relatifs à la bibliothèque de composants communs [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10],

http://www.unece.org/cefact/codesfortrade/uncccl/ccl_index.html

Travaux relatifs à la bibliothèque de composants communs [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Guide explicatif (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/ExecutiveGuides/CCL-CCTS-ExecGuide_Fre.pdf

Travaux relatifs aux petites et moyennes entreprises et aux microentreprises [ODD 9.2, 9.b, 10.1, 10.6, 17.5, 17.7, 17.10] : Livre blanc sur les services intégrés à l'intention des petites et moyennes entreprises et des microentreprises ayant des activités commerciales internationales,

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/WhitePapers/WP_MSMEs-ISMITEng.pdf

Travaux relatifs aux petites et moyennes entreprises et aux microentreprises [ODD 9.2, 9.b, 10.1, 10.6, 17.5, 17.7, 17.10] : Recommandation n° 37 relative au portail de présentation unique (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/cf_plenary/2019_plenary/ECE_TRADE_C_CEFACCT_2019_06F.pdf

Travaux relatifs aux petites et moyennes entreprises et aux microentreprises [ODD 9.2, 9.b, 10.1, 10.6, 17.5, 17.7, 17.10] : Études de cas des meilleures pratiques des portails de présentation uniques,

http://www.unece.org/cefact/single_submission_portal_repository/welcome.html

Travaux relatifs au commerce sans papier [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Livre blanc sur le commerce sans papier (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/WhitePapers/WP-PaperlessTrade_Fre.pdf

Travaux relatifs au commerce sans papier [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Note d'information sur l'importance de la sémantique sur l'importance de la sémantique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques dans la perspective de l'objectif de développement durable n° 17 (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/cf_plenary/2019_plenary/ECE_TRACE_C_CEFAC_T_2019_027F.pdf

Travaux relatifs au commerce sans papier [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Recommandation n° 14 relative à l'authentification des documents commerciaux (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/recommendations/rec14/ECE_TRADE_C_CEFAC_T_2014_6F.pdf

Travaux relatifs au commerce sans papier [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Recommandation n° 34 relative à la simplification et la normalisation des données pour le commerce international (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/recommendations/rec34/ECE_TRADE_400_DataSimplificationand_Rec34F.pdf

Travaux relatifs aux pratiques d'achat [ODD 10.1, 10.6, 12.6, 17.5, 17.7, 17.17] : Recommandation n° 41 relative aux partenariats public-privé en matière de facilitation du commerce (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/Publications/ECE_TRADE_430F_Rec41.pdf

Travaux relatifs aux pratiques d'achat [ODD 10.1, 10.6, 12.6, 17.5, 17.7, 17.17] : Recommandation n° 43 relative aux pratiques d'achat durables (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/cf_plenary/2019_plenary/ECE_TRADE_C_CEFAC_T_2019_07F.pdf

Travaux relatifs aux modèles de données de référence [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 9, 9.1, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Guide explicatif sur les modèles de données de référence (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/ExecutiveGuides/RefDataModel-ExecGuide_Eng.pdf

Travaux relatifs aux modèles de données de référence [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 9, 9.1, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Livre blanc sur les modèles de données de référence (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/WhitePapers/WP-ReferenceDataModel_Fre.pdf

Travaux relatifs aux modèles de données de référence [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 9, 9.1, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Lignes directrices relatives aux modèles de données de référence,

<http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/ReferenceDataModelGuideline-v1.0.0.2.pdf>

Travaux relatifs aux modèles de données de référence [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 9, 9.1, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Modèles de données de référence dans le contexte du dispositif « acheter-expédier-payer »,

https://www.unece.org/unecefact/mainstandards.html#ui-accordion-jfmulticontent_c70290-panel-2

Travaux relatifs aux modèles de données de référence [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 9, 9.1, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Modèles de données de référence dans le contexte de la chaîne d'approvisionnement,

https://www.unece.org/unecefact/mainstandards.html#ui-accordion-jfmulticontent_c66356-panel-0

Travaux relatifs aux modèles de données de référence [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 9, 9.1, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Modèles de données de référence dans le contexte du transport multimodal,

https://www.unece.org/unecefact/mainstandards.html#ui-accordion-jfmulticontent_c66199-panel-0

Travaux relatifs aux modèles de données de référence [ODD 1.4, 5.b, 8.2, 9, 9.1, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Modèles de données de référence dans le contexte du projet de gestion transfrontières,

<https://unecefact.unece.org/display/unecefactpublic/Cross-Border+Management+Référence+Données+Modèle>

Travaux relatifs au guichet unique [ODD 9, 9.b, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Note technique sur la terminologie relative au guichet unique et à d'autres plates-formes électroniques (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/WhitePapers/WP-TechNoteSWTerminology_Fre.pdf

Travaux relatifs au guichet unique [ODD 9, 9.b, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Recommandation n° 33 relative à la mise en place d'un guichet unique (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/recommendations/rec33/rec33_trd352f.pdf

Travaux relatifs au guichet unique [ODD 9, 9.b, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Référentiel des études de cas de meilleures pratiques en matière de guichet unique,

http://www.unece.org/cefact/single_window/welcome.html

Travaux relatifs au guichet unique [ODD 9, 9.b, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Recommandation n° 34 relative à la simplification et la normalisation des données pour le commerce international (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/recommendations/rec34/ECE_TRADE_400_DataSimplificationand_Rec34F.pdf

Travaux relatifs au guichet unique [ODD 9, 9.b, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Recommandation n° 35 relative à la création du cadre juridique d'un guichet unique pour le commerce international (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/recommendations/rec35/Rec35_ECE_TRAD E_401_EstablishingLegalFrameworkforSingleWindow_F.pdf

Travaux relatifs au guichet unique [ODD 9, 9.b, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Recommandation n° 36 relative à l'interopérabilité des guichets uniques (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/recommendations/rec36/ECE_TRADE_C_C EFACT_2017_6F_Rec36-SWI.pdf

Travaux relatifs au guichet unique [ODD 9, 9.b, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Recommandation n° 37 relative au portail de présentation unique (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/cf_plenary/2019_plenary/ECE_TRADE_C_CEFACT_2019_06F.pdf

Travaux relatifs au guichet unique [ODD 9, 9.b, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Études de cas des meilleures pratiques en matière de guichet unique,

http://www.unece.org/cefact/single_submission_portal_repository/welcome.html

Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur de la chaîne d'approvisionnement [ODD 8.2, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] (y compris Catalogue intersectoriel, Livraison CI, Facture CI, Commande CI, Devis CI, Avis de paiement CI, Programmation CI, Gestion de l'exécution financière des contrats, Informations sur les études de marché, Fiches de données de sécurité, Modèle de données de référence pour la chaîne d'approvisionnement),

https://www.unece.org/uncefact/mainstandards.html#ui-accordion-jfmulticontent_c66359-panel-0

Normes relatives à la transparence et la traçabilité dans le secteur du textile et du cuir [ODD 8.8, 10.1, 10.6, 12, 12.5, 17.5, 17.7] : Projet de traçabilité et de transparence du textile et du cuir durables,

<https://uncefact.unece.org/display/uncefactpublic/Sustainable+Textile+and+Leather+Traceability+and+Transparency+Project>

Normes relatives à la transparence et la traçabilité dans le secteur du textile et du cuir [ODD 8.8, 10.1, 10.6, 12, 12.5, 17.5, 17.7] : Note d'information sur les chaînes de valeur durables du textile dans le secteur du textile et de la chaussure en ce qui concerne l'ODD n° 12,

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/cf_plenary/2019_plenary/ECE_TRACE_C_CEFACT_2019_026E.pdf

Normes relatives à la transparence et la traçabilité dans le secteur du textile et du cuir [ODD 8.8, 10.1, 10.6, 12, 12.5, 17.5, 17.7] : Note d'information sur la transparence des chaînes de valeur dans le secteur du textile en ce qui concerne les incidences environnementales, sociales et sanitaires des éléments, composants et processus de production,

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/cf_plenary/2018_plenary/ECE_TRADE_C_CEFACT_2018_23E.pdf

Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur du transport et de la logistique [ODD 8.2, 9, 9.1, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] (y compris lettre de voiture électronique, Expédition et transfert internationaux, Conteneurs intelligents, Masse brute vérifiée/VERMAS, Modèle de données de référence pour le transport multimodal) (voir également EDIFACT-ONU),

https://www.unece.org/uncefact/mainstandards.html#ui-accordion-jfmulticontent_c66199-panel-0

Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur des voyages et du tourisme [ODD 8.9, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] (y compris Processus d'information sur les petits hôtels, Processus d'information sur les réservations, Processus d'information sur les produits),

https://www.unece.org/uncefact/mainstandards.html#ui-accordion-jfmulticontent_c68834-panel-0

Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur des voyages et du tourisme [ODD 8.9, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7] : Livre vert sur les programmes d'immersion dans le cadre du tourisme durable,

<http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/SustainableTourismGreenPaper.pdf>

Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur des voyages et du tourisme [ODD 8.9, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : projet relatif aux composantes techniques des programmes d'immersion

<https://uncefact.unece.org/display/uncefactpublic/Experience+Programs+Technical+Artefacts>

Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur des voyages et du tourisme [ODD 8.9, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Projet de livre blanc sur les normes commerciales relatives au tourisme durable,

<https://uncefact.unece.org/display/uncefactpublic/Business+Standards+for+Sustainable+Tourism>

Norme EDIFACT-ONU [ODD 9, 9.1, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Recommandation n° 25 relative à l'utilisation de la norme des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT-ONU) (disponible également en anglais et en russe),

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/recommendations/rec25/rec25_95_r1079rev1f.pdf

Norme EDIFACT-ONU [ODD 9, 10.1, 10.6, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] (plus de 200 messages concernant les transports, le commerce de détail, la comptabilité, le tourisme, etc., et plus de 100 listes de codes spécialisés),

<http://www.unece.org/cefact/edifact/welcome.html>

Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur de la gestion des déchets [ODD 3.9, 10.1, 10.6, 11.6, 12.4, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Mouvement transfrontalier des déchets (messages électroniques à l'appui de la Convention de Bâle),

https://www.unece.org/uncefact/mainstandards.html#ui-accordion-jfmulticontent_c68838-panel-0

Normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur de la gestion des déchets [ODD 3.9, 10.1, 10.6, 11.6, 12.4, 12.5, 17.5, 17.7, 17.10] : Projet de transactions électroniques dans le secteur de la gestion et de l'analyse des déchets, <https://uncefact.unece.org/display/uncefactpublic/Waste+Management+and+Waste+Analysis>

Travaux relatifs à la participation des femmes aux activités commerciales [ODD 5.5, 5.b, 10.1, 10.6, 17.5, 17.7] : Livre blanc sur la participation des femmes à la facilitation du commerce,

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/WhitePapers/WP_Women-TF_Eng.pdf

Travaux relatifs à la participation des femmes aux activités commerciales [ODD 5.5, 5.b, 10.1, 10.6, 17.5, 17.7] : Note d'information sur la contribution du CEFACT-ONU à l'objectif de développement durable 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »,

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/cf_plenary/2017_Plenary/ECE_TRADE_C_CEFAC_2017_18E_Women-TF.pdf